

49

Office des Faillites d'Yverdon
Rue de Neuchâtel 1
1400 Yverdon-les-Bains

Orzens, le 8 mai 2001

Remboursement de mes Rentes AI et Allocations familiales - 3^e rappel

Monsieur,

Depuis l'ouverture du sursis concordataire, vous m'avez invité à démontrer aux créanciers, que le domaine que j'exploitais était viable en faisant ressortir de manière comptable des exercices laissant apparaître de bons résultats d'exploitation et permettant d'assumer les charges et les intérêts.

Durant tout ce temps, jusqu'à la découverte de vos "magouilles", nous avons restreint au maximum nos dépenses personnelles, nos investissements et avons même, sans que vous ne nous signaliez que les rentes AI et Allocations familiales n'étaient pas saisissables, comptabilisé ces dernières en revenus de l'exploitation que vous avez maintenant dilapidée au profit d'acquéreurs que vous avez privilégiés.

Vous avez, en janvier 1999, sur simple télécopie à la Banque Raiffeisen, exigé le virement du compte de mon épouse, dont le montant s'élevait à CHF 65'000.-. Je relève la malhonnêteté de la Banque Raiffeisen qui s'est exécutée sans se renseigner au préalable et sans accord du titulaire du compte également. J'envisage une action en Justice contre cet établissement.

Ayant appris dernièrement l'insaisissabilité des ces prestations, j'en demande le remboursement immédiat selon décompte ci-dessous :

Année	Prest.	Période		Montant/Intérêts	Total
1997	AI	01.06.97 au 31.12.97	7 x 2'952.00	20'664.00	
	AF	3 trim.	3 x 1'252.30	3'756.90	
	Int.	Int. comp. 5 % s/ 3.5 ans		4'556.10	28'977.00
1998	AI	01.01.98 au 31.12.98	12 x 2'952.00	35'424.00	
	AF	4 trim. 1 x 1'143.05 et	3 x 1'188.05	4'707.20	
	Int.	Int. comp. 5 % s/ 2.5 ans		5'219.60	45'350.80
1999	AI	01.01.99 au 31.12.99	12 x 2'952.00	35'424.00	
	AF	4 trim	4 x 1'188.05	4'752.20	
	Int.	Int. Comp. 5 % s/ 1.5 an		3'063.50	43'239.70

Année	Prest.	Période		Montant/Intérêts	Total
2000	AI	01.01.00 au 31.03.00	3 x	2'952.00	8'856.00
	AF	1 trim.	1 x	1'188.05	1'188.05
	Int.	Int. comp. 5 % s/ 1.25 an		634.05	10'678.10

Remboursement payable dans les 7 jours dès facturation : 128'245.60

En cas de retard, Intérêts de 12.5 % dès le 16.5.2001 (Taux CSG sur comptes privés/salaires négatifs)

Vous trouverez ci-joint un bulletin de versement à l'aide duquel vous voudrez bien vous exécuter et régler ainsi cette affaire. Je vous rappelle que c'est depuis le 16 février 2001 que je vous demande le remboursement de ces prestations non saisissables.

Il s'agit là du 3^{ème} et dernier rappel et en cas de non paiement, une poursuite sera déposée à votre encontre.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations

Michel Burdet

Copies : Mme Ruth Metzler-Arnold, Cheffe du Dépt de la Justice, Berne
M. le Président du TC Raymond Grec, 1014 Lausanne
M. le Juge d'Instruction Cantonal Nicolas Cruchet, Valentin 34, 1014 Lausanne
M. le Juge d'Instruction Jean-Claude Gavillet, Valentin 18, 1400 Yverdon-les-Bains
Direction Union Suisse des Banques Raiffeisen, Vadianstr. 17, 9000 St. Gallen
Appel au Peuple, M. Gerhard Ulrich, St-Prex